

2 GRANDES CATEGORIES DE DATES DE PEREMPTION

La DLC ou DLV

La Date Limite de Consommation (DLC) ou la Date Limite de Vente (DLV) indiquent **jusqu'à quel moment le produit peut être consommé**. Cette date est reconnaissable grâce à l'indication suivante : "A consommer jusqu'au XX/XX/XXXX ».

A priori, **la DLC ou DLV est impérativement à respecter**, du fait de la qualité même du produit.

Elle **concerne souvent des produits dits fragiles** comme la viande, le poisson ou les produits laitiers.

La DLUO

La Date Limite d'Utilisation Optimale ou DLUO se caractérise notamment par l'indication suivante "à **consommer de préférence avant...** ».

Cette précision est alors suivie :

- **d'un jour et d'un mois spécifique lorsqu'elle concerne les produits dont la durabilité est inférieure à 3 mois,**
- **d'un mois et d'une année pour les produits dont la durabilité se situe entre 3 et 18 mois,**
- **et seulement d'une année pour les produits dont la durabilité est supérieure à 18 mois.**

Mais au contraire de la DLC, la DLUO n'est pas impérative. Si le produit est dit « périmé », il peut **toujours être consommé sans réel danger** pour la santé.

La DLUO, comme son nom l'indique, désigne **jusqu'à quelle date le produit peut être consommé tout en conservant ses qualités diététiques** et organoleptiques optimales.

Une fois la date dépassée, **le produit verra peut-être son goût altéré mais pourra toujours être consommé** s'il a été parfaitement conservé.